

## Réunion CHSCT du SCL - 17 avril 2020

### PCA Version 4

Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) en version 4 va sortir très prochainement avec son formulaire DIR.FOR.32 (grille d'analyses des risques). Il a été complètement revu à la suite d'ajouts successifs pour une meilleure cohérence. Il y aura une analyse des risques par processus avec un plan d'action par laboratoire. Cette nouvelle version du PCA sera discutée avec les Responsables Etablissements (RE) ce mardi, 21 avril. Le passage du mode minimal en mode restreint permettra notamment de soulager les binômes en rotation et élargir le nombre d'agents impliqués. Cependant, il est de la responsabilité des RE de gérer leur équipe.

Le passage en mode restreint n'est pas une reprise d'activité en mode dégradé, mais une conséquence de la prolongation de la crise et de voir pour la suite.

Il a été abordé le devoir des agents d'avertir l'employeur de leur état de santé. Cependant cette formulation est contraire au secret médical. Il faudra faire référence dans le PCA à un article du Code du Travail sur l'obligation de sécurité de l'employeur qui peut se réaliser seulement s'il a toutes les ressources nécessaires pour la garantir telles que la connaissance de l'état de santé de ses agents...

Une mention sera ajoutée au sujet des entreprises qui sont amenées à se rendre dans les laboratoires durant la crise.

### Contribution à la lutte sur la pandémie

En premier lieu, l'Unité de Direction (UD) s'est rapprochée d'autres administrations (Laboratoires Départementaux d'Analyses-LDA-, gendarmerie, ...) pour connaître les besoins nécessaires. Puis, il y a eu un recensement des laboratoires du SCL pouvant réaliser ce type d'analyses ou ayant le matériel adéquat.

Les laboratoires ayant répondu positivement à cette demande se sont rapprochés de leur Agence Régionale de Santé (ARS). En effet, un décret permet aux laboratoires du SCL d'offrir leurs services aux ARS s'ils sont accrédités selon la norme NF EN ISO/CEI 17025. A l'heure actuelle, seul le laboratoire de Bordeaux a reçu une proposition de convention. L'UD n'est pas contre sur le principe, mais a quand même répondu vouloir discuter des modalités de mise en œuvre. A ce stade, c'est la recherche du virus par la technique PCR qui est retenue sur des prélèvements par écouvillons. De plus, il a été précisé que les demandes de la DGCCRF restaient la priorité. A l'heure de la réunion CHSCT, la convention du SCL 33 avec l'ARS n'avait pas encore eu de réponse.

Les autres laboratoires L34 et L69 attendent des réponses de leurs ARS.

Pour les laboratoires qui ont le matériel comme au laboratoire de Strasbourg, il peut être envisagé de prêter du matériel. La mise à disposition d'agents volontaires est également possible. L'UD est d'accord sur le principe nonobstant les questions de responsabilités juridiques et les conditions de sécurité... une convention est alors nécessaire entre l'UD et la structure d'accueil.

Il faudrait que les agents impliqués dans ces analyses puissent avoir une analyse sérologique par exemple. L'UD n'est pas encore à ce stade de questionnement...

Dans tous les cas, le CHSCT sera consulté pour discuter des conditions.

### **Situation dans les laboratoires**

Les agents présents sur site du SCL sont moins environ une trentaine par jour. L'agent qui était supposé contaminé ne l'est pas, c'est une très bonne nouvelle en premier lieu pour lui-elle et ses proches. Il n'y a donc aucun cas de connu au SCL.

Le stock d'échantillons (environ 2.500) est inférieur à celui de l'an dernier à la même date et également de la fin de l'année dernière ce qui n'est pas catastrophique.

A noter qu'à ce jour 92 agent-es sont équipé-es de Macadam Covid soit ¼ des personnels du SCL. Toutes et tous peuvent demander au RE d'avoir accès à Macadam Covid en prenant leur ordinateur de travail. C'est au RE de décider si oui ou non cela est nécessaire.

### **Ressources Humaines**

[L'ordonnance du 15 avril](#) parue le 16 avril au Journal Officiel a fait débat. Les agents qui étaient en ASA pour la période du 17 mars au 27 avril vont perdre 5 jours de RTT et 5 jours de plus pour le reste de la période jusqu'au 11 mai. Les agents qui « travaillent » et là est tout le débat, ne seront pas impactés. Des calculs vont se faire au prorata des ces jours selon la situation des agents, des décisions seront prises pour ne pas faire du cas par cas... Le problème est sur le fait de connaître exactement les situations...

Un nouveau code va être créé dans SIRHIUS pour le cas des agents qui « travaillent à distance ».

On n'a pas de réponse quant au calcul de ces 10 jours max de RTT en moins.

Un syndicat demande un groupe de travail sur ce sujet... L'UD n'en voit pas l'intérêt étant donné que l'on peut en discuter dans nos réunions hebdomadaires, mais surtout sur le fait qu'une ordonnance est obligatoire donc il n'y a pas à en discuter à notre niveau.

D'une manière générale, le calendrier social est difficile à respecter.

Les DUERP/PAP seront vus au CHSCT de juin s'il a lieu en espérant que ce sera en présentiel.

### **Masques**

Le SCL a reçu une 2<sup>ème</sup> dotation de 8.000 masques qui vont être dispatchés entre chaque laboratoires y compris ceux des DOM.